POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE[[1]](#footnote-1)

**Page**

AFFAIRES INTÉRIEURES

**DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

POINTS "A" (doc. 9167/16 PTS A 41)

1. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (révision du mécanisme de suspension) [Première lecture] 3

POINTS "B" (doc. 8743/16 REV1 OJ CONS 24 JAI 363 COMIX 348)

3. Corps européen de garde-frontières: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant le règlement (CE) n° 2007/2004, le règlement (CE) n° 863/2007 et la décision 2005/267/CE du Conseil [Première lecture] 3

4. Divers 3

\*

\* \*

**DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

***(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)***

POINTS "A"

**1. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (révision du mécanisme de suspension) [Première lecture]**

* Orientation générale

9117/16 VISA 155 CODEC 691

approuvé par le Coreper (2e partie) le 18 mai 2016

Le Conseil a adopté une orientation générale sur la proposition de règlement figurant dans le document 9117/16.

POINTS "B"

**3. Corps européen de garde-frontières: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant le règlement (CE) n° 2007/2004, le règlement (CE) n° 863/2007 et la décision 2005/267/CE du Conseil [Première lecture]**

* Rapport sur l'état d'avancement des travaux

8838/16 FRONT 205 SIRIS 79 CODEC 641 COMIX 359

+ COR 1

Le Conseil a pris note des résultats du débat qui s'est tenu lors de la réunion du Comité mixte au niveau ministériel (doc. 9696/16).

**4. Divers**

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

1. Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil). [↑](#footnote-ref-1)